

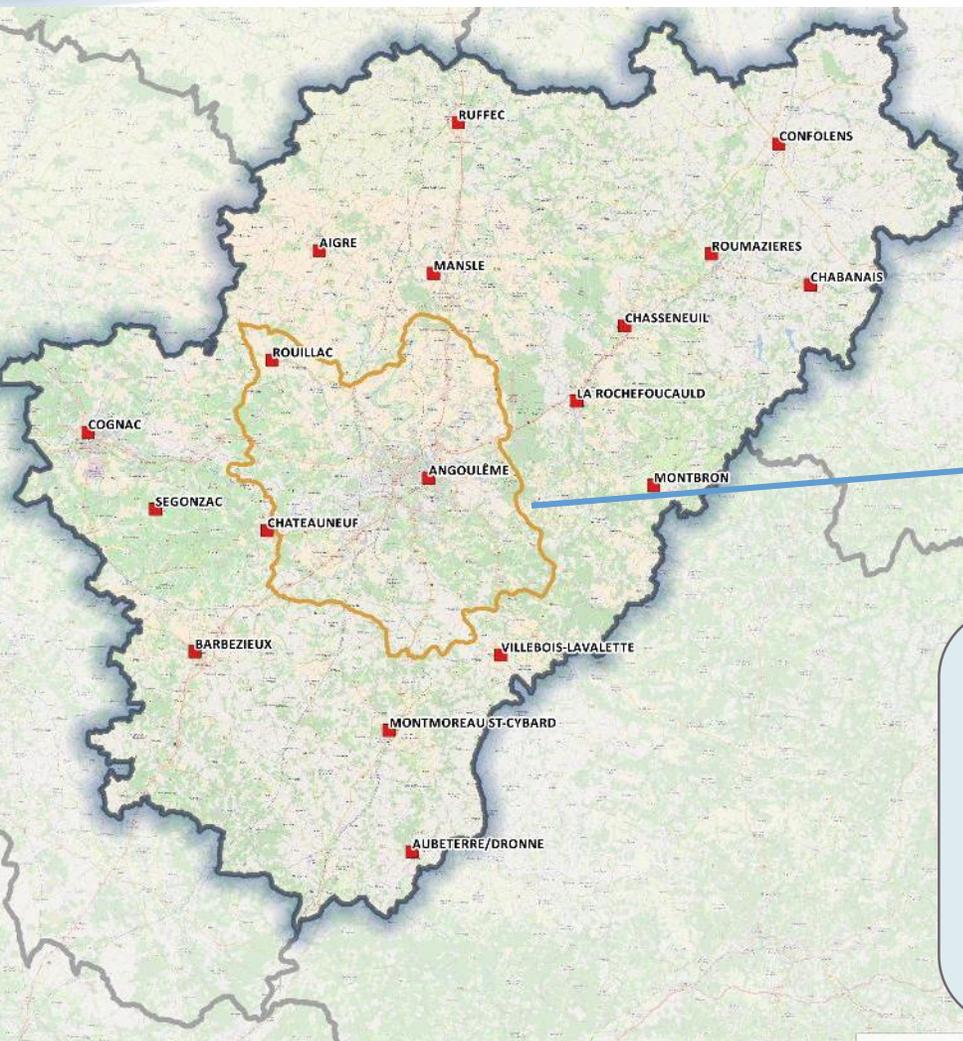
# DIVERSIFICATION DES ÉCOULEMENTS ET DES HABITATS SUR LA CHARRAUD



*Le Paradis - 16 430 BALZAC*

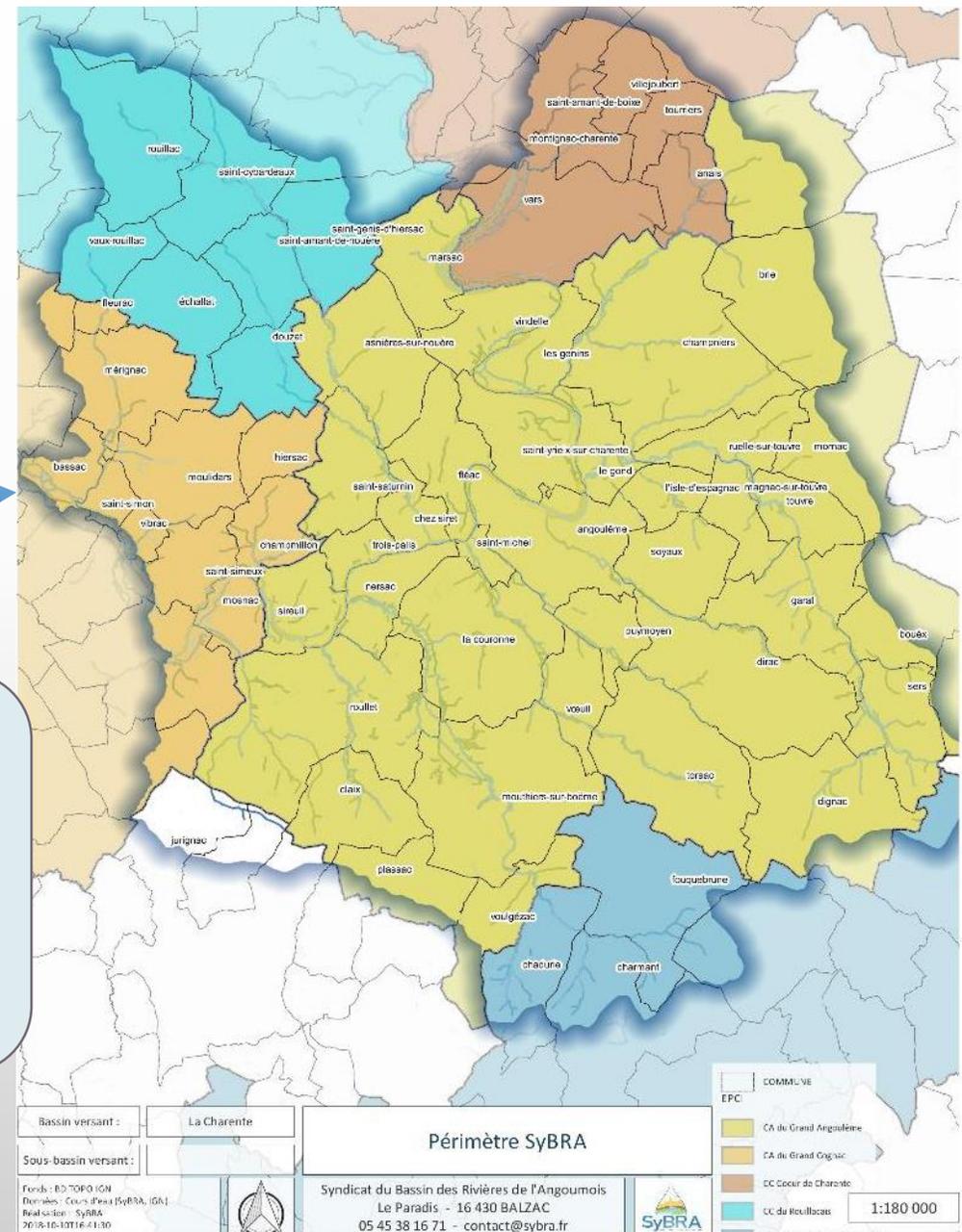
*05 45 38 16 71*

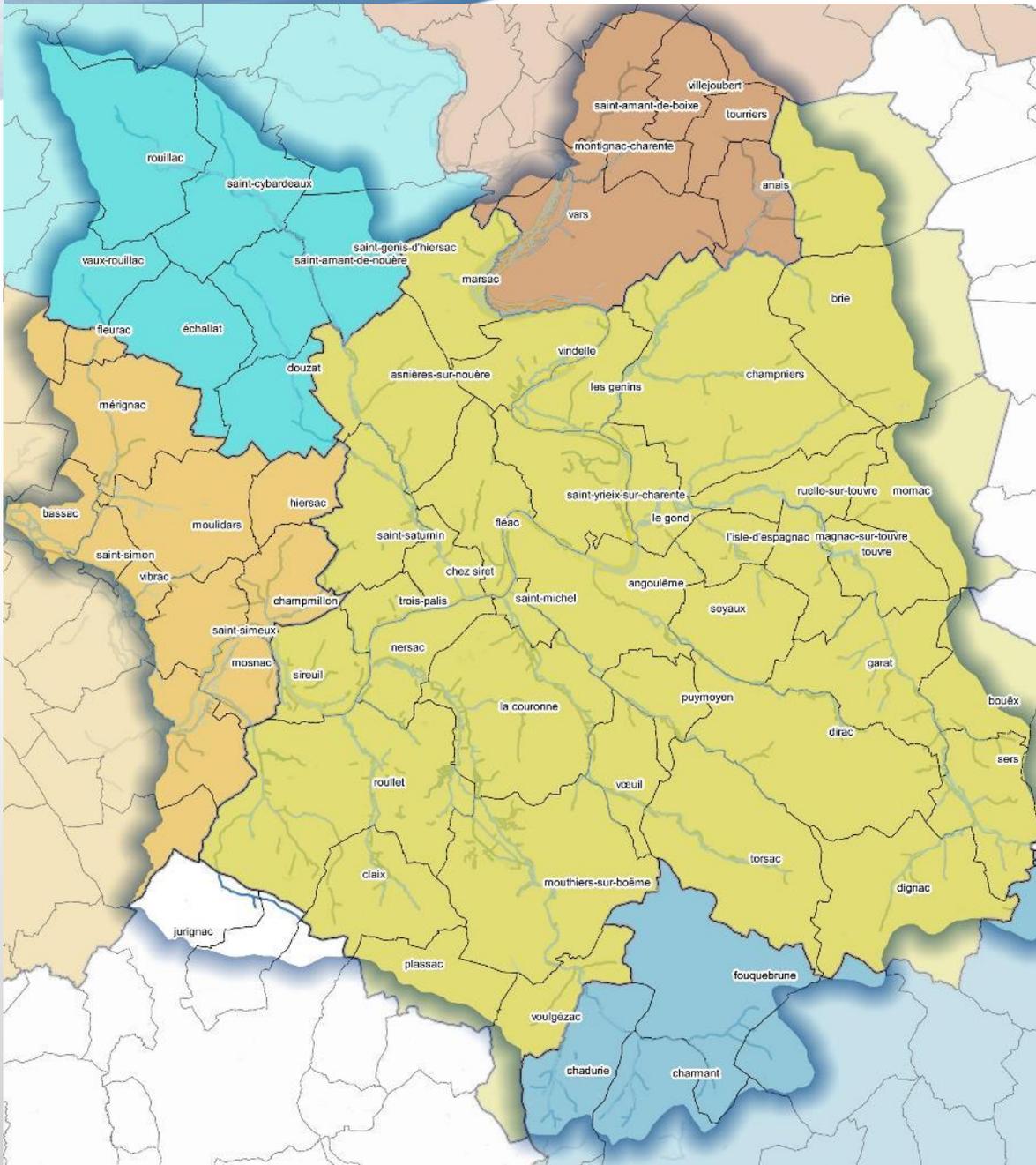
*contact@sybra.fr - www.rivieres-angoumois.fr*



- ❖ 901 km<sup>2</sup>
- ❖ ≈ 174 000 hab
- ❖ ≈ 530 kms de cours d'eau
- ❖ 73 communes
- ❖ 5 EPCI

- 1 Directeur
- 2 techniciens
- 1 secrétaire comptable
- 1 chef d'équipe
- 1 agent rivière
- 1 encadrant équipe insertion
- 1 équipe insertion de 3 agents





5 membres composent le SyBRA :

CA du Grand Angoulême  
14 titulaires

CA du Grand Cognac  
5 titulaires

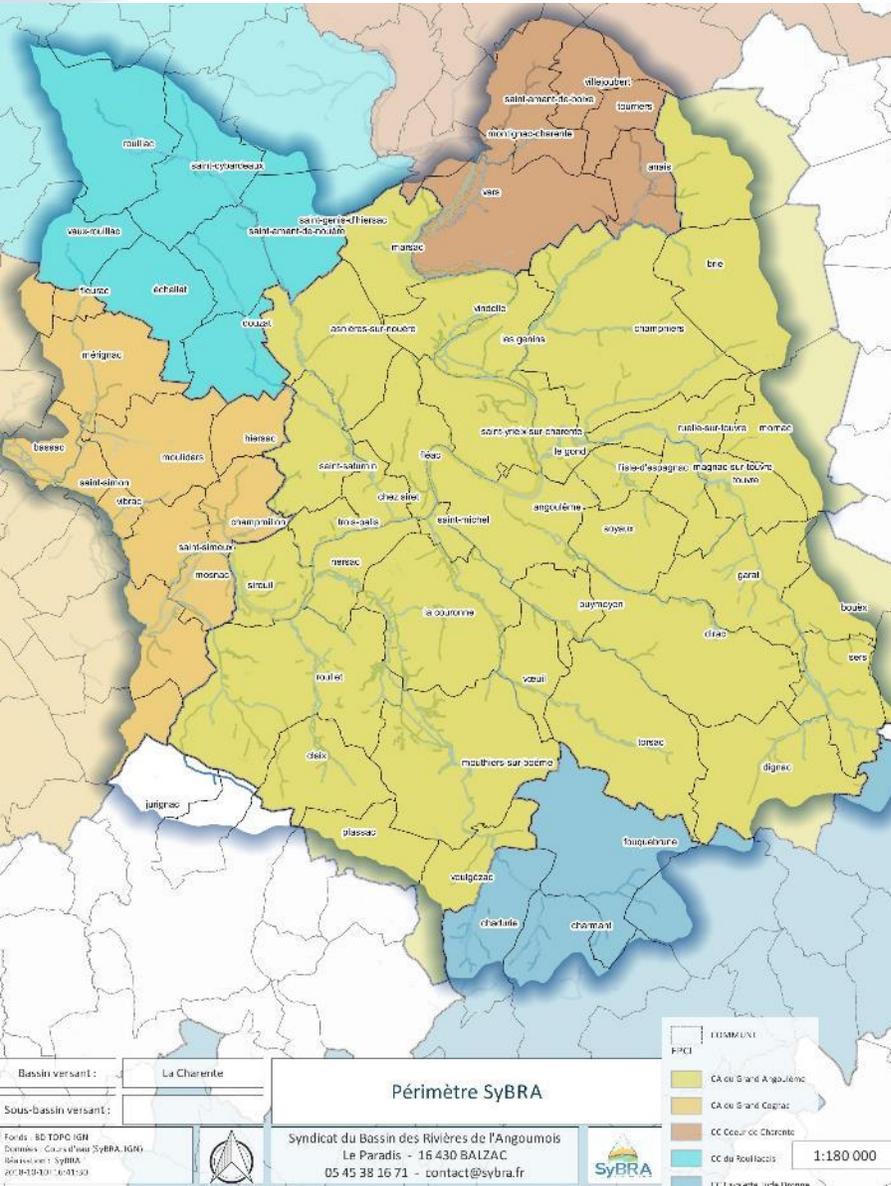
CC du Rouillacais  
5 titulaires

CC de Cœur de Charente  
2 titulaires

CC de Lavalette Tude Dronne  
2 titulaires

Les alinéas de l'article L.211-7 du code de l'environnement correspondant aux compétences GEMAPI:

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des zones humides



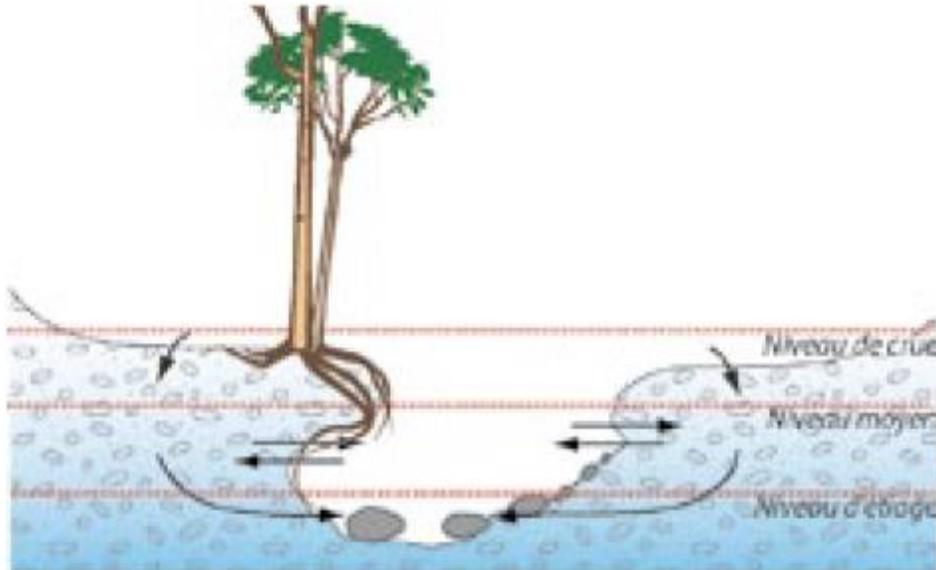
**Ce n'est pas parce que le SyBRA est compétent qu'il se substitue au riverain.**

Conformément aux dispositions de la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (v. article L. 215-14 du code de l'environnement), les propriétaires riverains de cours d'eau demeurent ainsi toujours tenus :

- de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre ;
- de permettre l'écoulement naturel des eaux ;
- de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique.

**Les propriétaires riverains de cours d'eau non domaniaux sont donc toujours responsables du bon entretien des cours d'eau, et ce parallèlement aux nouvelles obligations que supportent désormais les EPCI-FP.**

1 - ruisseau "naturel"



2 - ruisseau reprofilé

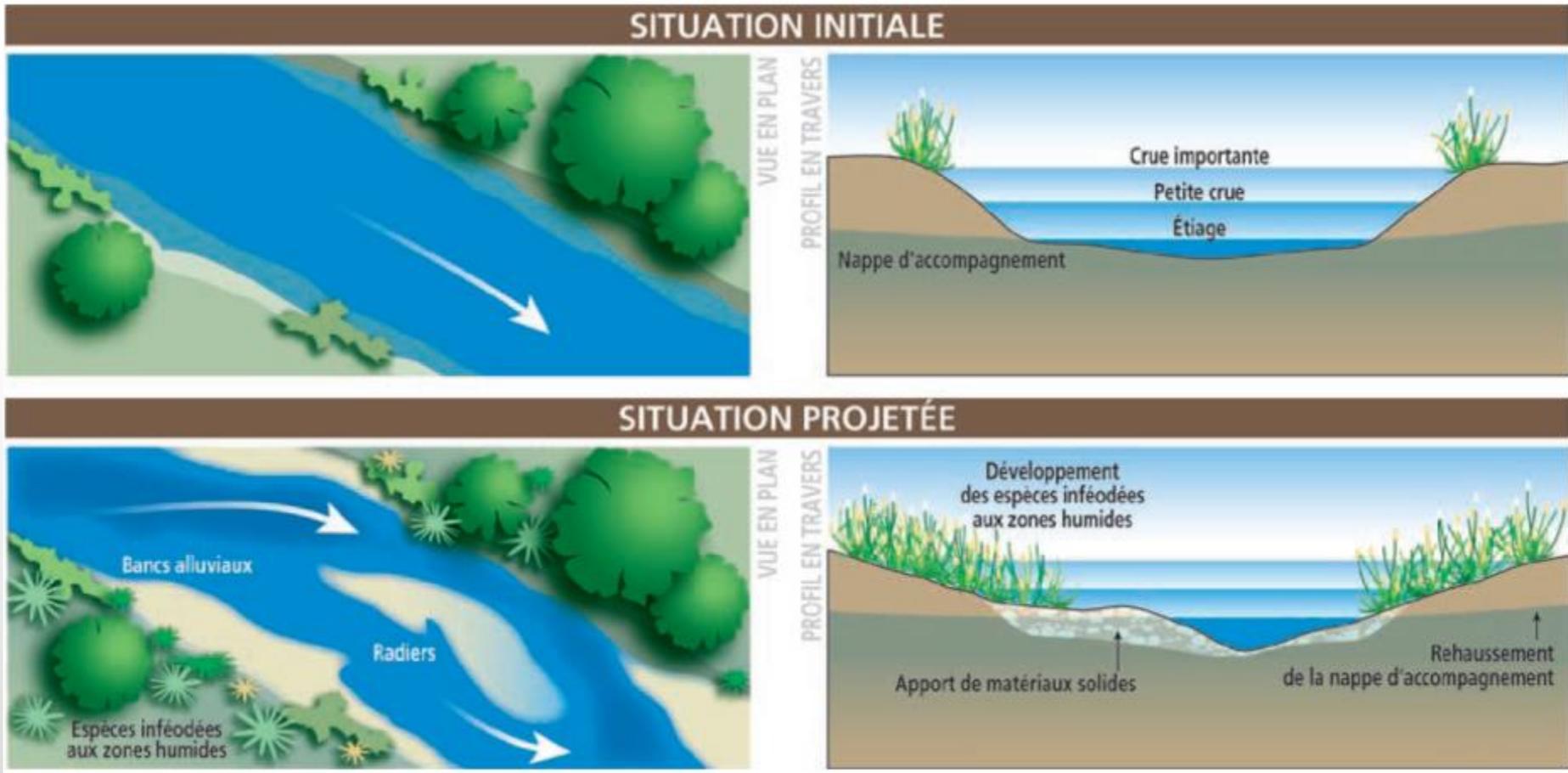


© Laurent Paris

*Représentation très schématique des échanges entre le ruisseau et sa nappe d'accompagnement en fonction des épisodes hydrologiques*

*1 : Le niveau moyen est proche du niveau de plein bord du chenal naturel. La nappe d'accompagnement reste à une cote élevée et contribue efficacement à alimenter le ruisseau en période sèche. Les crues sont freinées par la rugosité naturelle du fond et des berges et tamponnées par les débordements en lit majeur et par l'absorption des sols.*

*2 : Le niveau du ruisseau et de la nappe est bas et n'atteint plus ses capacités de recharge maximales même en hautes eaux. Les débits forts sont rapidement transférés à l'aval accentuant la fréquence et l'amplitude des crues. Les étiages sont sévères par manque de recharge de la nappe et par l'élargissement du chenal.*



## EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS



Avant travaux

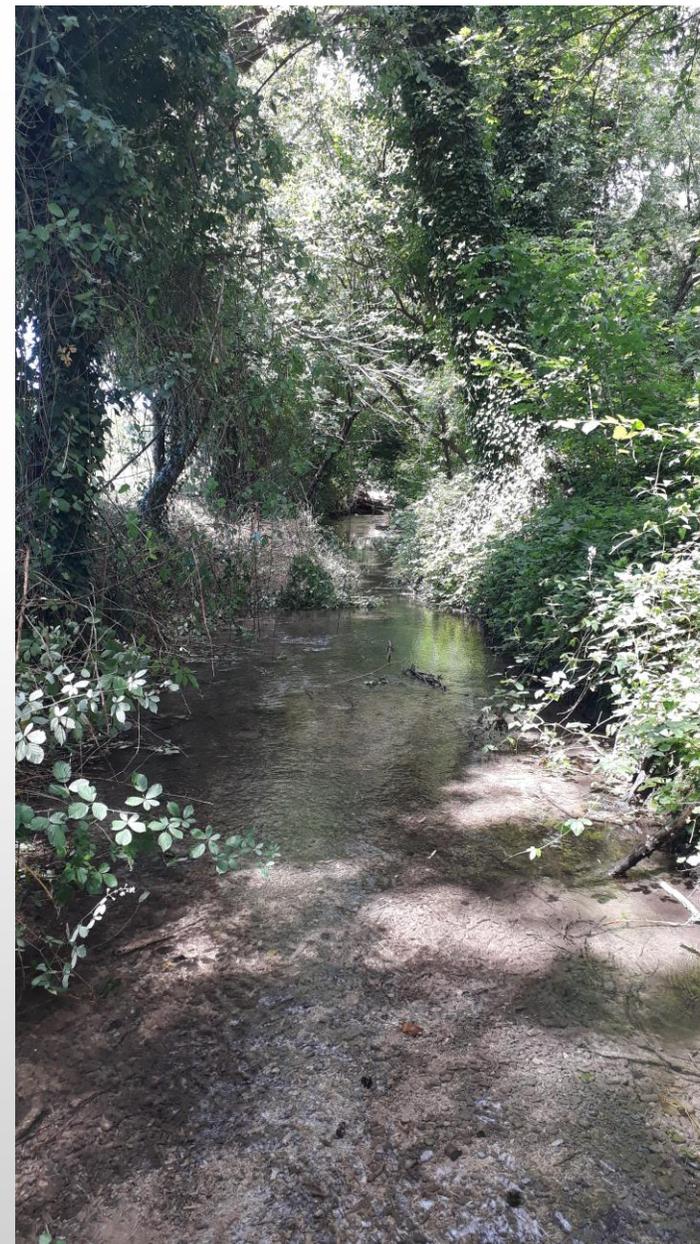


Après travaux



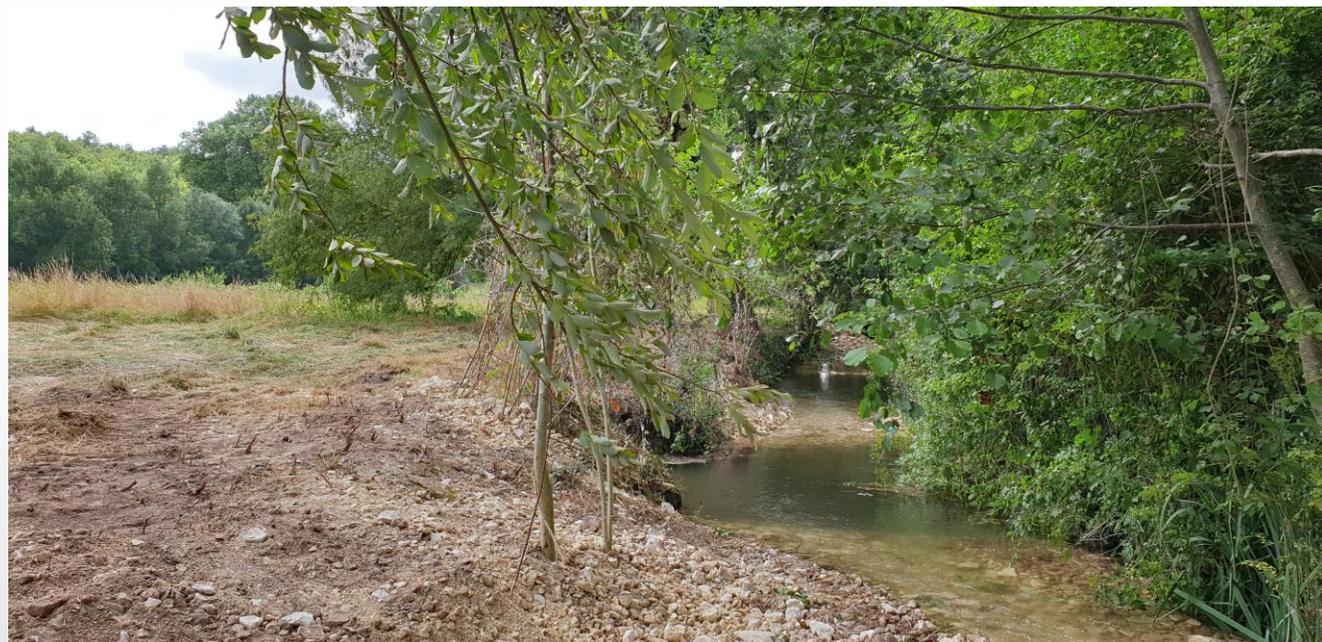


Avant travaux

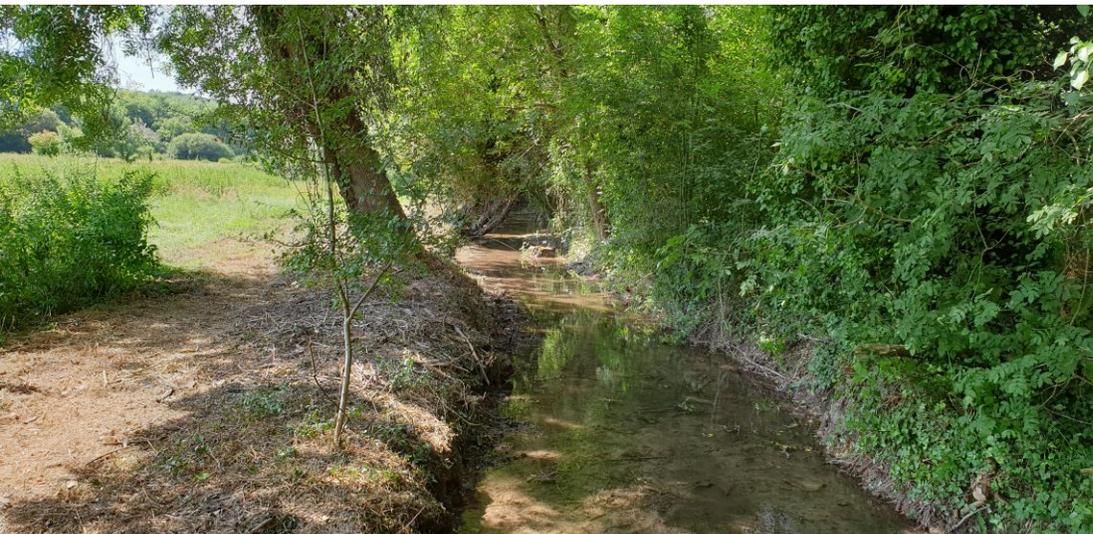




Avant travaux



Après travaux



Avant travaux

Après travaux



MERCI DE VOTRE ATTENTION



*Le Paradis - 16 430 BALZAC*

*05 45 38 16 71*

*contact@sybra.fr - www.rivieres-angoumois.fr*